

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre de conseillers

élus:

23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents :

16

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2022 à 19h30 - Convocation du 10 janvier 2022

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : M. BADER - Mme BURTART - M. CAVALIERE - M. COSCARELLA - M. HAULTIER - M. JULY - Mme KLUCZYK - Mme MONNEAU - M MUNCH - M. MUSCARI - M. REKAR - M. THIL - Mme TOURDOT - M TOURSCHER - Mme. VOGEL - Mme WINTER

Absents excusés : Mme AISSAOUI procuration à O. KLUCZYK - Mme FAGGIN procuration à O. KLUCZYK - Mme FARRESSE - Mme NIMSGERN procuration à J. TOURSCHER - M. WENDELS

Absents non excusés : Mme KONARSKI - Mme PINCEMAILLE

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme KLUCZYK Olga est nommée secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Sommaire	1
0	Informations	2
1	Restes à réaliser de 2021 sur 2022	2-4
2	Autorisation de dépense d'investissement en 2022	4
3	Demande de subvention DSIL : aménagement de la salle des mariages	4
4	Association ALYS : Demande de cautionnement solidaire	5
5	Information des garants 2022 REPORTE	5
6	Convention participative Audaces's 2021 REPORTE	5
7	Emplois saisonniers 2022	6
8	Recours à des agents non titulaires pour besoins occasionnels ou des contrats d'engagement éducatif 2022	6
9	ONF coupes de bois 2022	7
10	Présentation des états 2021 (Etat civil, Personnel, Urbanisme)	7-9
11	Présentation du rapport d'activités 2020 de la CASAS	10
12	Présentation du rapport annuel SIEB 2020	10
	Emargements	11

Point N°0 : Informations

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver la nomination d'un secrétaire de séance à savoir **Mme KLUCZYK Olga** pour cette séance
- Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter ou de retirer le point n° .. :
 - Retrait du point n°5 : Information des garants
 - Retrait du point n°6 : Convention participative AUDACES'S 2021
- Dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal, le Maire a autorisé l'encaissement des chèques suivants :

GROUPAMA : Règlement Dossier évènement climatique : 18,80

Approuvé à l'unanimité

Point N°1 : Restes à réaliser de 2021 sur 2022

Rapporteur : Monsieur THIL

Il convient de décider des restes à réaliser de l'exercice de 2021. Ils concernent les opérations inscrites au BP 2021 ayant fait l'objet d'une lettre d'engagement, d'un devis accepté, d'une facture non soldée, ou d'une recette non encaissée.

Voici le tableau des dépenses et recettes concernées :

DEPENSES

OPERATION	PREVU AU BP 2021	REALISE	RESTE à REALISER
010 Bâtiments communaux	380.224,79	40.384,46	339.840,35
Cpte 2031 Frais d'études	42.322,56		42.322,56
Cpte 21312 Bâtiments scolaire	48.677,58	14.390,06	34.287,52
Cpte 21318 Autres bâtiments publics	289.224,65	25.994,40	263.230,25
014 Révision POS PLU			
Cpte 202 Frais, documents urbanisme	20.083,98	0	20.083,98
015 Mobilier des écoles	52.307,46	0	52.307,46
Cpte 2051 Concessions et droits similaires	2.358,04		2.358,04
Cpte 2183 Matériel de bureau et info	29.770,32		29.770,32
Cpte 2184 Mobilier	20.179,10		20.179,10
018 Structure périscolaire et cantine	27.982,80	1.349,39	26.633,41
Cpte 21312 Bâtiments scolaires	23.982,80		23.982,80
Cpte 2158 Autres installations, mat. et outil	2.000,00	1.349,39	650,61
Cpte 2184 Mobilier	2.000,00		2.000,00
019 Aire de loisirs et sportives			
Cpte 2128 Autres aménagements et agenc	83.820,46	696,96	83.123,50
020 Nouvelle Mairie	1.621.996,16	827.040,00	154.956,16
Cpte 2031 Frais d'études	79.772,36	25.090,58	14.681,78
Cpte 2128 Autres agenc.et aménagmt terrains	16.000,00	0	16.000,00
Cpte 21311 Hôtel de Ville	1.511.223,80	792.555,59	118.668,21
Cpte 2158 Autres instal. Mat et outil. Techniq	5.000,00	1.349,39	3.650,61
Cpte 2183 Matériel bureau et informatique	10.000,00	8.044,44	1.955,56

10001 Foncier achat de terrains Cpte 2111 Achat de terrains	182.419,64	8.441,03	173.978,61
10002 Forêt communale Cpte 2117 Bois et forêt	39.550,40	0	39.550,40
10003 Installations de voirie Cpte 2152 Installations de voirie Cpte 21568 Outillage incendie et déf. civile	153.001,12	8.282,40 3.060,00	141.658,72
10004 Matériel Administratif Cpte 2051 Concessions et droits similaire Cpte 2183 Matériel bureau et informatique Cpte 2188 Autre immo corporelle	133.513,76 12.391,52 116.122,24 5.000,00	75.636,27 10.281,60 65.354,67	57.877,49 2.109,92 50.767,57 5.000,00
10006 Matériel services techniques Cpte 21578 Autre matériel et outillage voirie Cpte 2182 Matériel de transport Cpte 2188 Autres immo corporelles	138.599,98 48.599,98 90.000,00	48.624,01 47.180,00 1.444,01	89.975,97 47.155,97 42.820,00
10008 Voiries diverses Cpte 2152 Installations de voirie Cpte 2158 Autres instal, mat et outillage	629.537,38	58.147,46 6.240,00	565.149,92
10012 Aménagement de la zone Cpte 2031 Frais d'études Cpte 2181 Instal généré, agencements-aménag	21.517,24 9.517,24 12.000,00	0	21.517,24 9.517,24 12.000,00
10013 Maison de la Culture Cpte 21318 Autre bâtiment public Cpte 2184 Mobilier	10.000,00	241,50	9.758,50
100014 Urbacam Cpte 21568 Autre matériel de défense civile	33.901,18	2.714,59	31.186,59

Soit un total de dépenses à réaliser en 2022 de : 1.807.598,30 €

RECETTES

OPERATION	PREVU AU BP 2021	REALISE	RESTE à REALISER
010 Bâtiments communaux Cpte 1321 Etat	82.614,48	68.784,03	13.830,45
015 Mobilier des écoles Cpte 1321 Etat	16.120,00.	0	16.120,00
020 Nouvelle Mairie Cpte 1321 Etat Cpte 1323 Département	689.132,18 389.091,22 300.040,96	333.146,81 81.604,93 251.541,88	355.985,37 307.486,29 48.499,08
10001 Achat foncier Cpte 1328 Autres	9.120,00	0	9.120,00
10011 Rénovation Centre Village Cpte 1342 Amendes de police		13.630,00	

Soit un total de recettes à réaliser en 2022 de : 395.055,82 €

Il est demandé aux membres du conseil de valider les restes à réaliser ci-dessus présentés et de prévoir leurs inscriptions au BP 2022.

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Autorisation de dépense d'investissement en 2022

Rapporteur : Monsieur THIL

Dans l'attente du vote du BP 2022, Monsieur le Maire peut engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits prévus au budget précédent.

En application de l'article L 1612-1 al 3 du CGCT et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du BP 2022, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront **inscrits au BP lors de son adoption**.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

- montant budgétisé : Dépenses d'investissement 2021
(hors chapitre 16 « remboursement emprunts »
= 2.364.596,66 – 230.500 = 2.134.096,66 €

montant autorisable : (25 %) = **533.524,16 €**

Approuvé à l'unanimité

Point N°3 : Demande de subvention DSIL : aménagement salle des mariages

Rapporteur : Monsieur THIL

Avec la mise à disposition d'un nouvel espace dédié au conseil de Fabrique dans la Maison de la Culture, l'ancienne salle du conseil municipal est vacante dans la nouvelle Mairie.

Un aménagement spécifique de cette pièce permettrait d'accueillir convenablement les mariages notamment en cas de grandes familles. La salle utilisée actuellement a été aménagée avec du mobilier fixe qui n'est pas compatible avec un afflux important de personnes pour une cérémonie de mariage.

Dans le cadre de cet aménagement, la Commune peut prétendre à une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le coût de cet aménagement qui s'élèverait à 22.078,00 € HT, soit 26.493,60 € TTC, pourrait être subventionné au titre de la DSIL pour un taux d'intervention allant jusqu'à 60 % ce qui représenterait une aide de 13.246,80 €, le reste étant à la charge de la Commune de VALMONT.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Mr le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement de cette salle des mariages
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Point N°4 : Association ALYS : Demande de cautionnement solidaire

Rapporteur : Monsieur THIL

L'association ALYS a en projet la construction de 51 logements sociaux (Résidence Autonomie) à VALMONT, Rue de Belles Fontaines.

Compte tenu de l'ampleur de ces travaux, l'Association ALYS a sollicité un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, par le biais d'un prêt locatif social PLS, afin de permettre aux futurs résidents d'obtenir des allocations personnalisées au logement (APL).

Celle-ci demande que la commune de VALMONT se porte caution solidaire à hauteur de 100% pour ce prêt.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant nominal : 4.387.000 €

Durée : 32 ans dont 2 ans de préfinancement

Conditions financières : Taux du livret A en cours (0,50%) + 1,11% soit à ce jour 1,61%

Remboursement : Trimestriel à terme échu – amortissement croissant du capital

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une garantie de principe, dans l'attente de réception des éléments financiers de la part de l'emprunteur, pour le remboursement de ce futur prêt souscrit par l'Association ALYS auprès de la Caisse d'Epargne
- D'autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et l'emprunteur

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Information des garants 2022

Rapporteur : Monsieur THIL

Reporté : manque récapitulatif des prêts accordés

Approuvé à l'unanimité

Point N°6 : Convention Participative Audaces's 2021

Rapporteur : Monsieur THIL

Reporté : manque les justificatifs des actions effectuées

Approuvé à l'unanimité

Point N°7 : Emplois saisonniers 2022

Rapporteur : Monsieur THIL

Chaque année la commune est sollicitée par de jeunes valmontois souhaitant travailler durant les vacances.

Considérant l'afflux de demandes, et afin de pouvoir aider un maximum de jeunes de notre commune, nous avons réduit la durée des contrats à 3 semaines ce qui nous permet d'embaucher **9 jeunes**, sur la période de recrutement sur juillet et août.

Le Maire s'accorde la possibilité de retenir la candidature d'un jeune extérieur à Valmont mais dont l'un des parents serait fonctionnaire de la Commune (limité à une candidature par an sur les postes proposés).

Les candidat(e)s devront être âgé(e)s **d'au moins 17 ans au moment de la signature du contrat** et seront retenu(e)s en fonction de :

- L'ordre d'arrivée de leur candidature.
- Un tirage au sort sera effectué si le nombre de candidature dépasse le nombre de places disponibles

Si le nombre de demandes (de jeunes de 17 ans) est supérieur à 9, le(s) candidat(e)s ayant déjà travaillé pour la commune et/ou ceux ayant plus de 18 ans ne seront pas retenu(e)s.

Les demandes seront prises en compte jusqu'au 1^{er} mars 2022.

Il est également demandé aux membres du conseil d'autoriser le recrutement d'un stagiaire pour le service administratif. Les critères de sélection ci-dessus mentionnés ne s'appliqueront pas pour ce stagiaire.

Il est demandé aux membres du conseil :

- d'autoriser le recrutement de 9 stagiaires vacances et d'un stagiaire pour le service administratif.
- d'autoriser M le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant. Les sommes correspondantes seront inscrites au BP 2022.

Approuvé à l'unanimité

Point N°8 : Recours à des agents non titulaires pour besoins occasionnels ou des contrats d'engagement éducatif 2022

Rapporteur : Monsieur THIL

Dans le cadre du service animation, de l'ouverture des centres aérés pour l'année 2022, ainsi que pour le remplacement d'agents momentanément absents, il est nécessaire comme chaque année, de pouvoir recourir à des agents non titulaires pour des besoins occasionnels ou des contrats d'engagement éducatif.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal, d'autoriser, Monsieur le Maire à recruter au cours de l'année 2022, des agents non titulaires pour des besoins occasionnels et/ou des contrats d'engagement éducatifs à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Les sommes correspondantes seront inscrites au BP 2022.

Approuvé à l'unanimité

Point N°9 : ONF : Coupes de bois 2022

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

Dans le cadre du programme des travaux de prévision des coupes de bois, Monsieur Jean TOURSCHER, Adjoint au Maire en charge de la Forêt, présente l'état de prévision des coupes 2022 et l'état d'Assiette Année 2023.

L'Etat de prévision des coupes fait apparaître une recette brute totale estimée à **53.601 €**, réparti :

- pour les coupes à façonner (8a, 6) pour 42.695 €
- pour les cessions aux particuliers (6) pour 1.750 €
- pour les coupes en vente sur pied (7u, 8a, 7) pour une 9.156 €

Cette recette sera inscrite au BP2022.

Concernant **l'état d'assiette Année 2023**, la Commune souhaite participer à un ou plusieurs martelage(s) :

Au niveau des coupes du programme :

Amélioration : Section 17, surface 13,50 HA – Chêne et feuillus divers

Amélioration : Section 15a, surface 6,16 HA – Chêne sessile

Amélioration : Section 20a, surface 13,97 HA – Chênes et Hêtres

Au niveau des coupes hors programme :

Cession aux particuliers : Section 2, surface 8,18 HA – Suite grêle 21 aout 2021 (Hêtre et chêne)

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'état de prévision des coupes 2022 et l'état d'assiette 2023.

Approuvé à l'unanimité

Point N°10 : Présentation des états 2021 (Etat civil -Personnel-Urbanisme)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les communes sont dans l'obligation de présenter annuellement à leur Assemblée délibérante les différents états suivants :

- état du personnel au 31/12/2021 ;
- état civil ;
- état des achats, ventes et échanges de terrains ;
- état des autorisations d'urbanisme ;
- état des marchés publics.

Ces états seront annexés au budget primitif et joints à la présente délibération.

Le conseil municipal donne acte au Maire de la présentation de ces états

ETAT CIVIL : ANNEE 2021

Nombre de naissances	26
Nombre de mariages	9
Nombre de décès	37

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

GRADES	Poste existant	Poste pourvu
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2	2
SERVICES TECHNIQUES		
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	4	3
SALLE POLYVALENTE		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1
SECTEUR SCOLAIRE		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	4	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	2
SERVICE ENTRETIEN		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	1
SERVICE ANIMATION		
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	3	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	2
POLICE MUNICIPALE		
Chef de service Police Municipale principal 1 ^{ère} classe	1	1
Gardien Chef Principal de police municipale	1	1
CONTRACTUEL		
Apprenti	1	0
Non titulaire (remplaçants)	0	0
TOTAL DES EFFECTIFS	36	28

ETAT DES ACHATS, VENTES ET ECHANGES DE TERRAINS 2021

Cession de terrains :

1. Vente terrain : lotissement Belles fontaines S.15 P.131/116 d'une surface de 6 ares et 16 ca à M. et Mme OULAÏD
2. Vente terrain : lotissement Belles fontaines S.15 P.126 d'une surface de 6 ares et 07 ca à M. AYHAN Adem
3. Vente terrain : lotissement Belles fontaines S.15 P.120/116 d'une surface de 6 ares et 28 ca à M. SAMBE Ibra et Mme NIANG Fatou

Achat de terrains :

1. Achat terrain : Terres S.13 P.71 d'une surface de 13 ares et 14 ca à Consorts HOLSTEIN
2. Achat terrain : S.06 P.485/403 d'une surface de 23ca à M. MARCUS Yannick
3. Achat terrain : S.04 P.6 ;187 ;185 ;5 - S.5 P.19.45 - S.06 P.100 - S.10 P.77 - S.13 P.50 - S.14 P.261 - S.19 P.19.102 d'une surface totale de 01hectare 18 ares et 40 ca 0 Mme Marie Madeleine NOEL

ETAT DES AUTORISATIONS D'URBANISME 2021

Permis de construire						
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction		
52	49	1	0	2		
Déclaration préalable						
Déposé	Accordé	Refusé	Classé Sans suite	En-cours instruction	Retiré	Annulé
52	51	1	0	0		0
Permis d'aménager			0			
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction		
1	1	0	0	0		
Permis de démolir			0			
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction		
0	0	0	0	0		
D.P.U ou D.I.A.			112	Préemption	1	
Demande de renseignements et notes d'urbanisme				88		
Demande de CU			82	CU d'information (cadre A) 78		
				CU Opérationnel 4		
Demande d'autorisation de travaux (AT et Ad'Ap)			4			

DIVERS ETAT DES MARCHES PUBLICS 2021

Lettre de commande :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant
2021-001	Super U	Un fruit pour la récré	3.500,00 € TTC

M.A.P.A. (marchés à procédure adaptée) :

Travaux :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant

Marchés de prestations intellectuelles :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant

Marchés de prestations et services :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant
2021-06-MS-00001	ELIOR	Restauration scolaire et centre de loisirs Fourniture de repas	3,728 € TTC / repas Soit 38.968,71 €/an
2021-06-MS-00002	TRANSDEV	Transport scolaire	189,20 € TTC / trajet AR Soit 54.489 € /an
2021-12-MS-00003	KIRCHNER Bureautique	Marché copieurs	Gestion flux 352,80 € HT/trim Contrat scc MFP : 8 € HT/mois Loc 8 machines : 1.152 € HT/trim

Pour information

Point N°11 : Présentation du rapport d'activités 2020 de la CASAS

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

L'Adjoint au Maire informe que la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie a adressé son rapport d'activités 2020.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus ».

Il est rappelé par l'Adjoint au Maire que, lors de cette présentation le Président de l'EPCI peut être entendu par le Conseil Municipal soit à sa demande soit à la demande du Président. Il s'agit d'une possibilité offerte par la loi et non d'une obligation.

Le Conseil Municipal, a pris connaissance du rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie (CASAS)

- PREND ACTE du rapport d'activités 2020 de la CASAS

Pour information

Point N°12 : Présentation du rapport annuel SIEB 2020

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

L'Adjoint au Maire,

- soumet à l'assemblée conformément à la circulaire 12/DE du 2/04/2008 en application du décret 2007-675 du 21 mai 2007, le rapport annuel 2020 sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable qui doit être présenté au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;

Le Conseil Municipal,

- après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de donner acte à Monsieur l'Adjoint au Maire de la présentation faite du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable pour l'année 2020.

Pour information

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Valmont, le 18 janvier 2022

Le Maire

Salvatore COSCARELLA

Emargements

COSCARELLA Salvatore	KLUCZYK Olga	TOURSCHER Jean
BURTART Béatrice	THIL Joël	TOURDOT Nathalie
AISSAOUI Dalila Procuration à O. KLUCZYK	BADER Daniel	CAVALIERE Walter
FAGGIN Isabelle Procuration à O. KLUCZYK	FARESSE Zoulikha Absente excusée	HAULTIER Pierre-Emmanuel
JULLY Jordan	KONARSKI Rebecca Absente	MONNEAU Sandra
MUNCH Jacky	MUSCARI Alexandre	NIMSGERN Laure Procuration à J. TOURSCHER
PINCEMAILLE Laurence Absente	REKAR Christophe	VOGEL Dominique
WENDELS Gabriel Absent excusé	WINTER Patricia	